

N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES

Partie 1 : PORTÉE

1.1 Aux termes de la présente section, l'entrepreneur doit fournir des appareils d'éclairage fluorescent pour les espaces habitables du NGCC *Louis St. Laurent*. L'éclairage actuel consiste en des appareils de 4 pi encastrés correspondant aux panneaux de plafond Dampa avec ou sans ballast de gradation, un appareil de 2 pi encastré correspondant aux panneaux de plafond Dampa, des appareils de 4 pi fixés aux cloisons des coursives avec ou sans éclairage des ressources finales (alimentation de secours 120 V c.c.) et appareils de 2 pi fixés aux cloisons des coursives. Chacun des appareils en place possède des tubes T12 et des ballasts compatibles. L'entrepreneur doit remplacer ces installations par des appareils à tubes T8 avec les ballasts connexes.

1.2

1.2.1 Lampes de type marin (qui respectent les descriptions techniques [a] à [m])

Quantité

1. **(240)** appareils de 4 pi encastrés avec 3 tubes fluorescents T8 de 25 W, ballast standard et lentilles en acrylique. Les appareils doivent être installés dans les panneaux de plafond Dampa en place en fonction des dimensions indiquées sur le croquis (1).
2. **(40)** appareils de 4 pi encastrés avec 3 tubes fluorescents T8 de 25 W, ballast de gradation de tension de ligne et lentilles en acrylique. Les appareils doivent être installés dans les panneaux de plafond Dampa en place en fonction des dimensions indiquées sur le croquis (1).
3. **(10)** appareils de 2 pi encastrés avec 2 tubes fluorescents T8 de 17 W, ballast standard et lentilles prismatiques en acrylique. Les appareils doivent être installés dans les panneaux de plafond Dampa en place en fonction des dimensions indiquées sur le croquis (2).
4. **(80)** appareils de 4 pi fixés aux cloisons des coursives avec 3 tubes fluorescents T8 de 32 W; le tube central est branché à un commutateur différent pour offrir un éclairage des ressources finales de 120 V c.c. avec ballast standard et lentilles opales en acrylique. Les appareils des corniches doivent correspondre aux dimensions indiquées sur le croquis (3).

1.2.2 Quantité

5. **(80)** appareils de type marin étanches à la vapeur avec 2 tubes fluorescents T8 de 32 W (qui respectent les descriptions techniques [i] à [n] ci-après.) Les appareils doivent correspondre aux dimensions indiquées sur le

N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

croquis (4). Les trous de boulon doivent pouvoir permettre l'insertion de boulons d'au moins 3/8 po.

N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

Partie 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

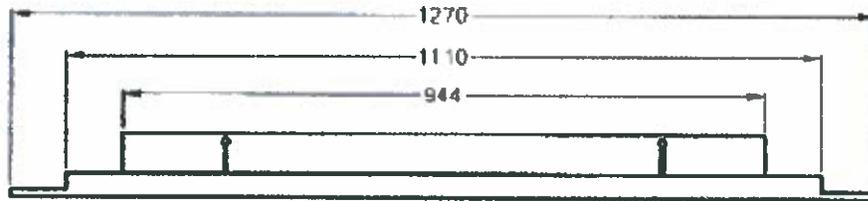
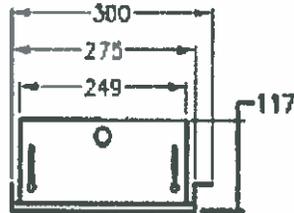
- a) Les lentilles des appareils encastrés doivent être fabriquées en acrylique FR1 K12 et avoir une épaisseur de 3 mm.
- b) Les lentilles des appareils fixés aux cloisons des corniches doivent avoir une épaisseur de 3 mm et une finition opale lisse.
- c) L'appareil encastré doit être réservé pour l'installation encastrée.
- d) Il faut libérer l'installation en place dans les panneaux de plafond Dampa pour l'appareil encastré et y installer de manière sécuritaire l'appareil avec le système de verrouillage en place Dampa.
- e) L'appareil encastré doit posséder une entrée défonçable (1/2 po) au centre de la paroi arrière pour l'entrée des câbles existante.
- f) Les appareils fixés aux cloisons des corniches doivent posséder une entrée défonçable (1/2 po) au centre de la paroi supérieure pour l'entrée des câbles.
- g) La lentille doit être fixée en place à l'aide de pinces à ressort ou de vis.
- h) Le ballast des appareils à gradation doit permettre le contrôle d'une ligne de tension de 120 V à 60 Hz.
- i) Le ballast doit être à allumage instantané, avoir une tension de 120 à 277 V c.a. à 50/60 Hz et pouvoir être allumé à une température d'au moins 18 °C pour les appareils standard.
- j) L'appareil doit être conforme aux normes IP20, UL1598 et UL1598A sur l'équipement marin.
- k) L'appareil doit posséder des torons internes selon les spécifications marines.
- l) L'appareil doit posséder un bornier permettant la connexion et la protection des fils.
- m) L'appareil doit être fabriqué en tôle Aluzinc résistante à la corrosion et recouvert d'un revêtement en poudre époxy blanc RAL 9016.

N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

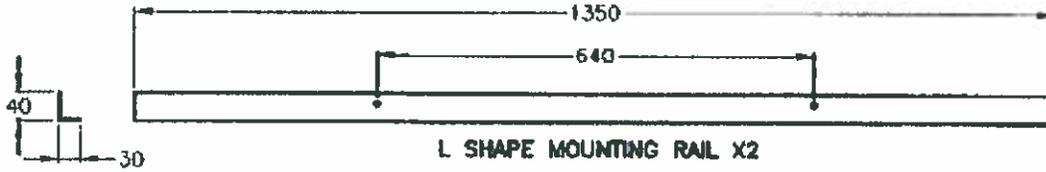
- n) L'appareil doit posséder un diffuseur en polycarbonate clair et être alimenté par un câble allant jusqu'à 23 A, 4 entrées de câbles M20 munies de 2 presse-étoupes en polyamide et 2 bouchons d'obturation M220 en laiton nickelé avec protection contre l'infiltration d'eau d'au moins IP54. L'ensemble de l'équipement interne doit être en acier inoxydable; les boîtiers doivent être profonds et sans soudure et les pinces des lentilles doivent être en acier inoxydable.

N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

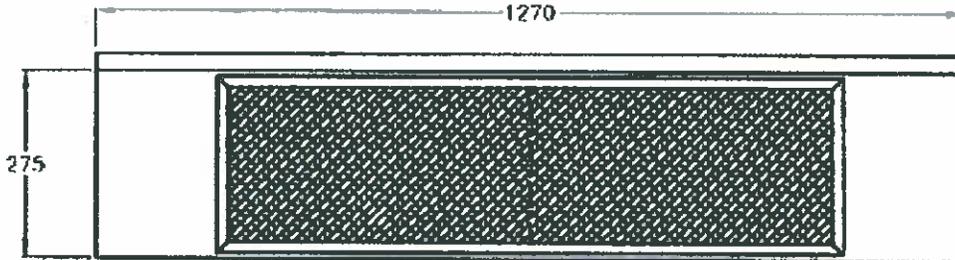
Croquis 1 :



PROFILE
DLT RS (M) FR 325 SPECIAL FRAME



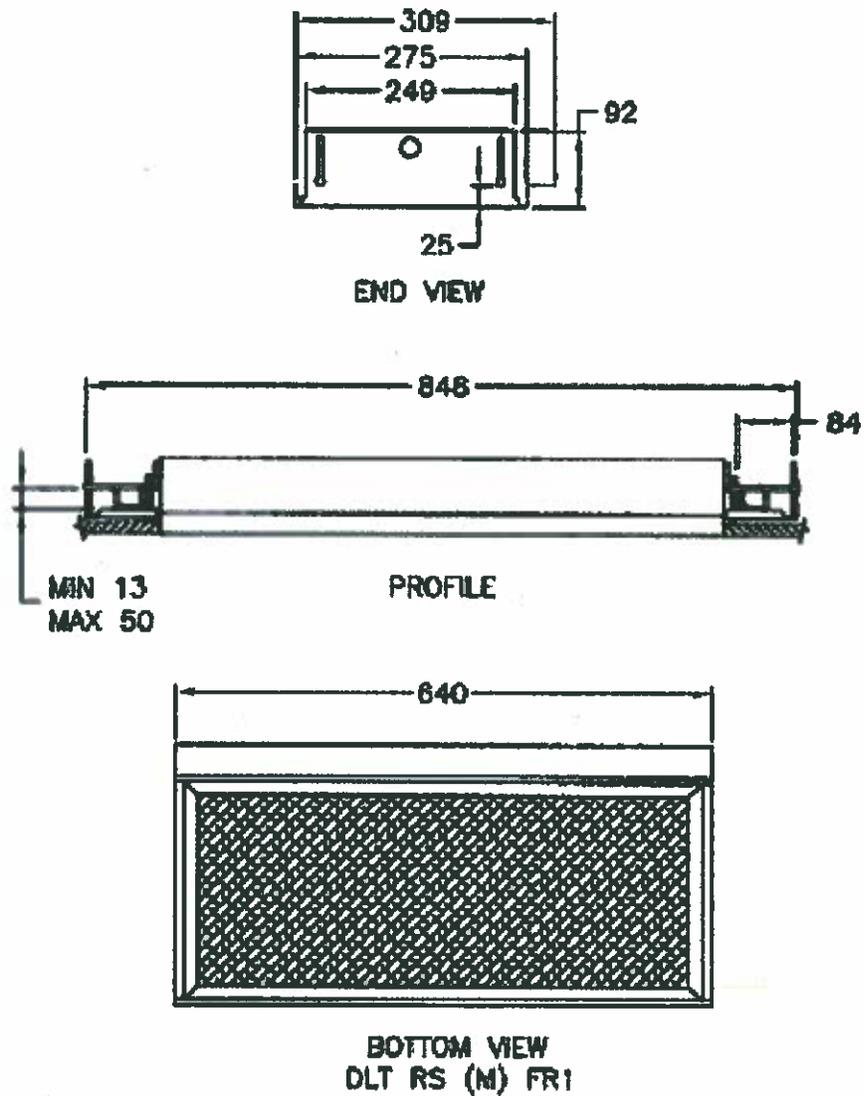
L SHAPE MOUNTING RAIL X2



BOTTOM VIEW

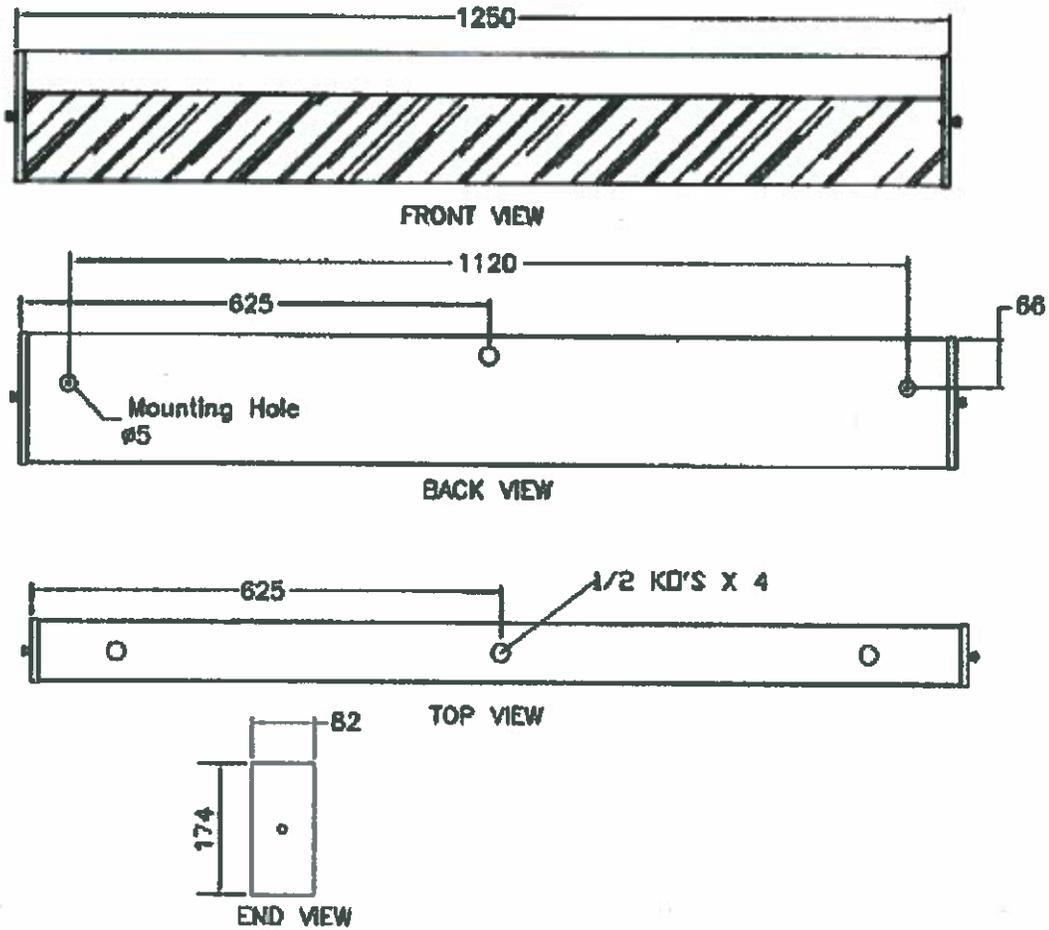
N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

Croquis 2 :



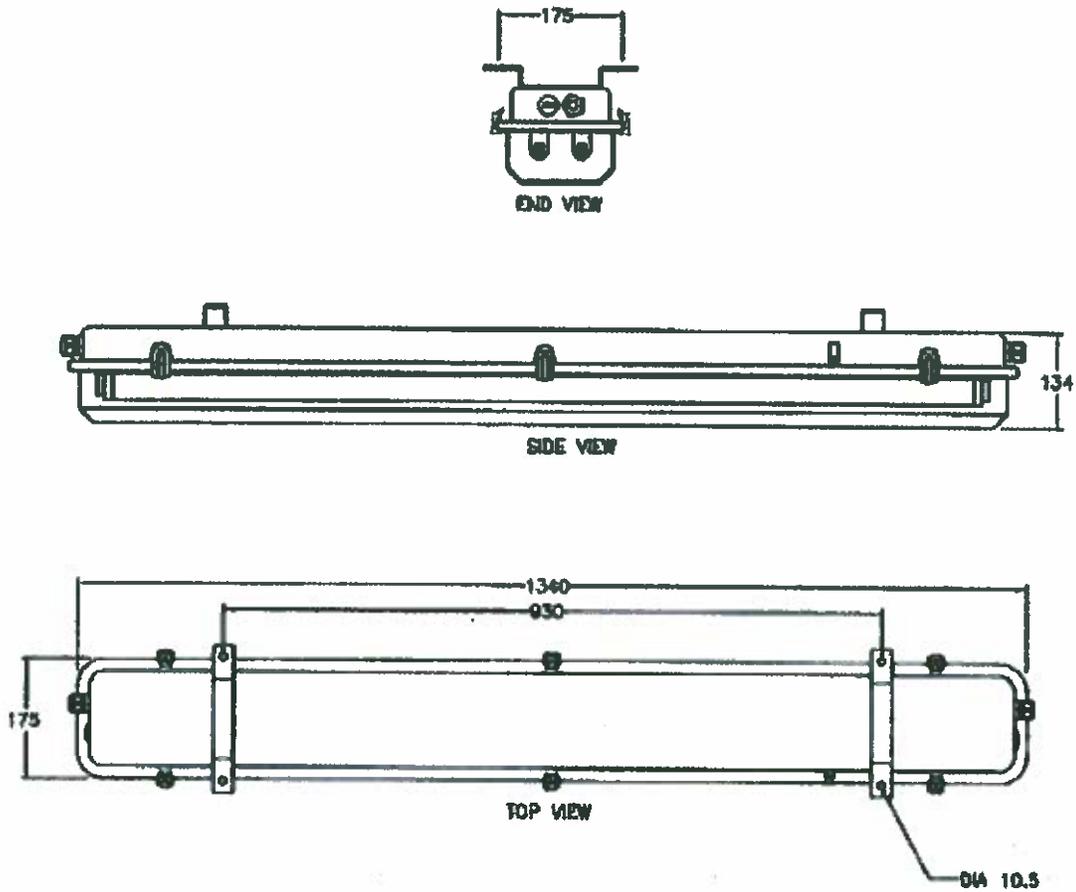
N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

Croquis 3 :



N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

Croquis 4 :



N° de tâche :	DEVIS	N° du champ de la SMTC : S.O.
APPROVISIONNEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES		

Partie 4 : PREUVE DE RENDEMENT

4.1 L'ensemble des appareils doivent répondre aux exigences du mécanicien en chef.

Partie 5 : PRODUITS LIVRABLES

1. Un dessin technique complet indiquant l'ensemble des dimensions et des dégagements est requis.
2. Tous les détails sur les gradateurs compatibles.
3. Tous les appareils doivent être fournis avec des lampes et des pièces de rechange supplémentaires comme indiqué ci-après :
 - a. 17 W – 12 tubes de rechange
 - b. 25 W – 50 tubes de rechange
 - c. 32 W – 50 tubes de rechange
4. Les appareils doivent être emballés de manière appropriée afin d'être livrés à l'adresse suivante :
Entrepôt 05C des NGCC, 13, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1J6
– La livraison de la commande dans son ensemble sera effectuée en quatre envois répartis sur 12 mois, ce qui permettra d'installer les appareils de manière ordonnée.